

Le Canton du Jura et l'archéologie

Autor(en): **Prongué, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archäologie der Schweiz : Mitteilungsblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Archéologie suisse : bulletin de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie = Archeologia svizzera : bollettino della Società svizzera di preist**

Band (Jahr): **10 (1987)**

Heft 2: **Canton du Jura**

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-9050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

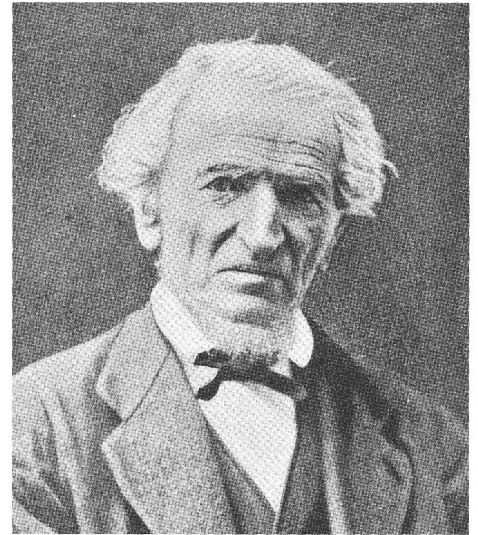
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Canton du Jura et l'archéologie



Auguste Quiquerez

1801-1882

Le décret cantonal du 6 décembre 1978 sur la protection et la conservation des monuments et objets archéologiques stipule en son article premier que l'Office du patrimoine historique «organise en son sein une section d'archéologie». Lors de l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, le 1er janvier 1979, il n'existe pratiquement rien concernant l'archéologie, hormis ces dispositions législatives héritées du Canton de Berne. Tout était à faire dans un domaine qui, on peut le comprendre, n'avait pas figuré parmi les préoccupations prioritaires de l'Assemblée constituante.

Rattaché au Département de l'Éducation et des Affaires sociales, l'Office du patrimoine historique n'a pas d'équivalent direct dans les autres cantons suisses¹. Ses tâches consistent à mettre en valeur le patrimoine dans toutes les activités relevant traditionnellement de l'État: conserver les Archives cantonales, protéger les monuments historiques et le patrimoine rural, organiser la protection des biens culturels, gérer la Bibliothèque cantonale, soutenir les musées et naturellement s'occuper des affaires archéologiques. D'une façon générale, l'Office du patrimoine historique prend en charge tous les problèmes pouvant relever de la sauvegarde et de l'illustration des valeurs historiques et culturelles propres à la République et Canton du Jura. Nullement voué à des

mesures purement conservatoires, il est au contraire une des composantes principales du Centre d'études et de recherches qui vient d'être créé par le Canton, et dont le but est précisément de contribuer à la promotion de la culture jurassienne et à son rayonnement à l'extérieur du Canton.

Situation en 1979

Replacée dans son contexte administratif, la section d'archéologie à ses débuts doit l'être aussi dans le cadre de la vie scientifique et culturelle du Jura. D'emblée, une constatation s'impose: l'archéologie n'y a suscité aucune recherche d'ensemble depuis le XIXe siècle, et la dispersion des efforts est manifeste avant l'entrée en souveraineté². Les interventions sont généralement ponctuelles qu'elles soient le fait d'instituts universitaires ou qu'elles soient dues à la restauration d'églises ou de chapelles. Des découvertes fortuites ont suscité également des recherches sous la conduite de personnalités locales. Cet effort honorable et désintéressé de Jurassiens soucieux de sauvegarder le passé de leur pays contraste avec l'absence d'intervention des pouvoirs publics.

Tout naturellement, cette situation a conduit à la dispersion des découvertes archéologiques, comme des archives et documents de fouilles³. De même, les

publications consacrées à l'archéologie dans la République et Canton du Jura reflètent une réelle disparité due aux différentes directions de recherches. Elles sont surtout consacrées aux époques récentes, remontant rarement au-delà de la période romaine. Si les fouilles préhistoriques sont encore rares, elles se révèlent d'un intérêt certain. Le bilan dressé à l'entrée en souveraineté démontre à lui seul la nécessité de regrouper les efforts et de susciter une continuité autour d'un centre, qui, en l'occurrence, ne pouvait être que la section d'archéologie.

Objectifs prioritaires

Évaluer avec soin la situation, reconnaître les besoins qui s'expriment, prévoir les moyens nécessaires à une action de longue durée, tels ont été les objectifs de l'Office du patrimoine historique à ses débuts. Sa dotation initiale en personnel lui permettait difficilement d'aller plus loin, puisque n'était prévu que l'engagement de trois historiens. Très rapidement, la nécessité d'une spécialisation s'est imposée, surtout pour l'archéologie. Par ailleurs, en dehors des tâches spécifiques, il apparaissait urgent de préparer par une prospection appropriée le sauvetage des sites archéologiques menacés par la construction de la Route nationale N 16, c'est-à-dire de la Transjurane. A cette fin, des rela-

fig. 1
 Archéologues jurassiens.
 Archäologen aus dem Jura.
 Archeologhi del Jura.



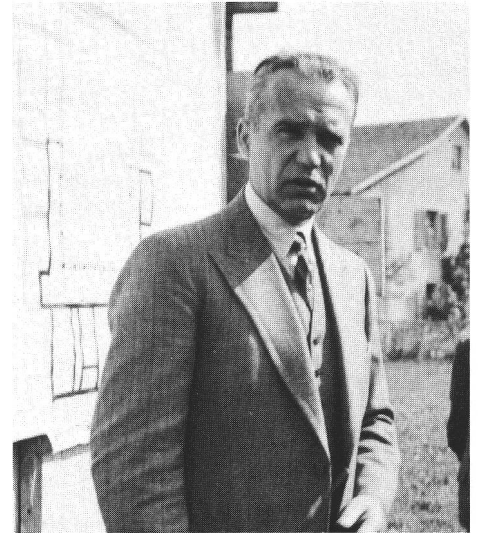
Albert Perronne

1891-1982



André Rais

1907-1979



Alban Gerster

1898-1986

tions suivies ont été établies avec les services archéologiques des cantons voisins, relations qui ont été très fructueuses.

Il en est résulté très rapidement la conviction qu'il fallait organiser dans les meilleurs délais la section d'archéologie prévue par la législation et la doter des moyens suffisants pour remplir des tâches, qui sont normalement dévolues aux cantons. Dans un rapport du 4 décembre 1979, l'Office du patrimoine historique attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sauvegarde des richesses culturelles et scientifiques que contiennent les sites archéologiques du canton. Diverses circonstances favorisent une prise de conscience⁴.

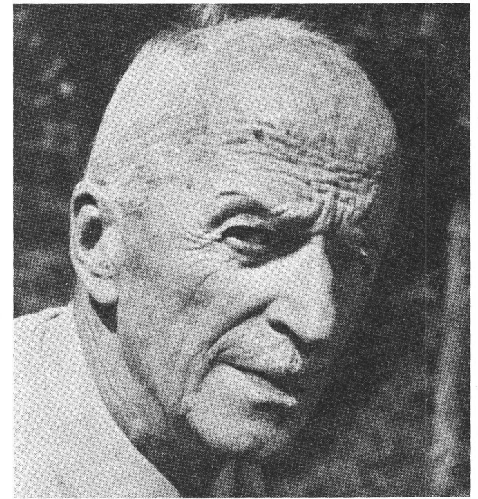
Documentation et inventaires

Au printemps 1980, une nécropole mérovingienne est découverte fortuitement lors de la rénovation d'une ancienne ferme à Courfaivre. C'est non seulement l'occasion d'ouvrir le premier chantier archéologique de sauvetage entrepris par la République et Canton du Jura⁵, mais c'est surtout la possibilité pour l'Office du patrimoine historique de s'attacher un archéologue de valeur, François Schifferdecker. Formé à l'Université de Neuchâtel, il travaillait aux grandes fouilles d'Auvernier et

d'Hauterive dirigées par le Professeur Michel Egloff. Ses qualités humaines et scientifiques en faisaient l'homme de la situation, capable de jeter les bases de la section d'archéologie.

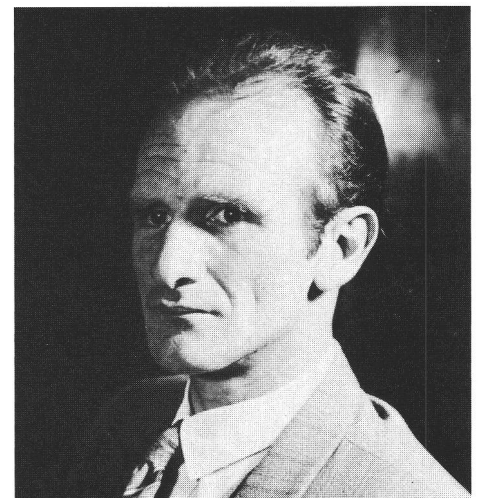
En effet, le projet de la Transjurane prenant corps, le Gouvernement jurassien a décidé de lui confier un mandat pour l'étude des sites menacés par la construction de la N 16. Ayant déjà travaillé dans des conditions similaires à Neuchâtel, François Schifferdecker était rompu aux exigences d'une telle recherche. A cette différence près cependant: à l'Office du patrimoine historique, il devait, avant toute autre tâche, se doter des instruments indispensables à l'exécution de son mandat.

Comme les archives archéologiques concernant le territoire de la République et Canton du Jura étaient à peu près inexistantes, il convenait de tout reprendre à la base. Une méthode documentaire a été mise au point et s'est avérée très efficace. Sur la base de la *Bibliographie jurassienne*⁶, les ouvrages et revues pouvant contenir des informations sur l'archéologie jurassienne ont été systématiquement dépouillés. Toutes les données recueillies en photocopies ont été ventilées par communes et une liste exhaustive de la documentation établie. Plus d'un millier de références ont ainsi été accumulées, soit en moyenne plus de treize par communes, avec naturellement des disparités très sensibles de l'une à l'autre. Ensuite une



Frédéric-Edouard Koby

1890-1969



Carl Lüdin

1900-1986



fig. 2
 L'une des vitrines provenant du Lycée cantonal de Porrentruy, avec du mobilier des fouilles de A. Quiquerez et L. Vautre, au siècle passé.
 Eine der Vitrinen aus den Beständen des Lycée cantonal von Pruntrut, mit Funden aus den Grabungen des letzten Jahrhunderts.
 Una delle vetrine dell'inventario del Lycée cantonal de Porrentruy con oggetti provenienti da scavi del 19° secolo.

brève notice par localité a été rédigée sur la base de cette documentation. Notices et références forment le contenu du «Répertoire des sites archéologiques de la République et Canton du Jura» établi en décembre 1981⁷.

Depuis la carte archéologique d'Auguste Quiquerez, publiée en 1876 par Bonstetten⁸, c'était le premier ouvrage d'ensemble sur *L'archéologie dans le Canton du Jura*, brochure de synthèse parue en 1982 à l'occasion d'une exposition d'archéologie aérienne⁹.

Constitution d'un dépôt

Les projets de recherche ne se sont pas limités aux travaux documentaires. Il apparaissait en effet nécessaire de compléter les dossiers bibliographiques par un fichier des objets, instrument indispensable pour évaluer la richesse et l'importance de chaque site. Un programme a été établi en 1982; le travail a commencé pour les dépôts situés dans le canton.

En plus des ensembles conservés dans les musées régionaux, les collections les plus importantes étaient sans conteste celles du Lycée cantonal. Sur la base d'une convention signée en 1982 entre le Canton et la Municipalité de Porrentruy, ces collections ont été mises en dépôt auprès de l'Office du patrimoine historique (fig. 2). Le transfert a eu lieu au début 1983, ce qui a permis des études scientifiques, en particulier pour les pièces provenant du Mont Terri¹⁰.

Dans ce fonds très disparate, il convient de signaler le «Médaillier de Porrentruy». Constitué dès le début du XIXe siècle par des dons et des trouvailles, il compte environ 5000 pièces, monnaies antiques et modernes, médailles et empreintes. Le trésor de Coeuve représente la collection la plus significative sur le plan archéologique. Découvert en 1840, il comptait plus de 600 pièces de monnaie romaine dans un vase en terre cuite¹¹. Le Collège de Porrentruy en a acquis 405 qui datent de l'Empire romain de 195 à 259/63 après Jésus-Christ (fig. 3). Actuellement, les monnaies romaines ont reçu un classement sommaire; l'inventaire des pièces modernes est en voie de réalisation¹².

A ce dépôt initial sont venus s'ajouter d'autres objets provenant de dons ou de fouilles. En septembre 1982, l'archéologue les a présentés à la presse. Une pièce ressortait nettement de l'ensemble: un denier de Louis IV l'Enfant découvert au Mont Terri (fig. 4), un des trois exemplaires connus en Suisse¹³. Mais surtout, c'était l'occasion de mettre en évidence l'importance d'un centre pour recueillir les informations et surtout conserver les trouvailles¹⁴. Depuis lors, en effet, le dépôt archéologique s'est considérablement agrandi avec les Collections Perronne et Lüdin (fig. 5), preuve de la confiance que l'on donne à une institution cantonale.

Prospections et fouilles

Mais l'engouement du public pour l'archéologie ne va pas sans poser quelques problèmes, en particulier celui des fouilles clandestines. Déjà dénoncées avant l'entrée en souveraineté, elles ont pu être constatées avec plus de précision depuis lors¹⁵. Afin de limiter les dégâts, une information adéquate doit être dispensée. Elle a déjà porté ses fruits: l'archéologue a été mis au courant de nombreuses observations qui ont enrichi sa documentation. Mais, il faut aussi agir par la dissuasion. A cette fin, une ordonnance sur les fouilles et la prospection archéologiques a été adoptée le 15 avril 1982. Tout en réglementant les fouilles, elle a la particularité de limiter l'emploi des détecteurs de métaux. Beaucoup de cantons ne possèdent encore aucun moyen légal pour lutter contre ces chercheurs de trésors qui labourent les sites archéologiques. Toutefois, un texte législatif vise surtout à une meilleure définition des tâches d'un service administratif. Jusqu'à cette date, l'Office du patrimoine historique délivrait des autorisations de fouilles sans référence légale, en faisant principalement confiance aux personnalités qui les sollicitaient¹⁶. Sur la base de cette ordonnance, il a pu mieux programmer les campagnes de fouilles qui ont eu lieu en 1984 et 1985 sur le site du Mont Terri en collaboration avec le Séminaire de préhistoire et d'archéologie de l'Université de Bâle, dirigé par le



fig. 3
Quelques-unes des pièces de monnaies romaines du trésor de Coeuve.
Einige Münzen aus dem römischen Schatzfund von Coeuve.
Alcune monete romane del tesoro di Coeuve.

fig. 4
Denier de Louis IV l'Enfant découvert en 1981 au Mont Terri.
Denar Ludwig IV des Kindes, 1981 auf dem Mont Terri entdeckt.
Denario di Luigi IV bambino, trovato nel 1981 sul Mont Terri.



Professeur Ludwig Berger¹⁷. La deuxième a été financée par le FNRS, sur une requête de l'Office du patrimoine historique, et les résultats, qui seront publiés prochainement, se sont avérés très positifs. Une troisième campagne est prévue cette année.

Organisation de la section d'archéologie

Lorsque F. Schifferdecker a été nommé à fin 1984 pour diriger la section d'archéologie de l'Office du patrimoine historique, la situation avait déjà profondément changé¹⁸. D'une part, il avait acquis une bonne connaissance de l'archéologie dans le Jura¹⁹. D'autre part, il bénéficiait de locaux suffisants et de l'équipement adéquat. Surtout, il devait songer à former une équipe pour procéder aux sondages sur le tracé de la Transjurane. Ses talents d'organisation mis à l'épreuve ont révélé les nécessités d'un secteur d'activité qui n'avait pas encore reçu sa pleine dimension. En priorité, l'archéologue s'est préoccupé des sites connus et à protéger dans le canton. Un inventaire de cinquante sites a été dressé²⁰ et leur emplacement dûment signalé aux communes afin qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires dans le cadre de leur aménagement local²¹. De plus, une fouille a été organisée en 1986 sur le site du Fanum de Porrentruy, découvert grâce à la photographie aérienne²². Enfin, les divers travaux d'inventaire et de recense-

ment ont été poursuivis: désormais le Jura est présent dans les revues spécialisées.

Mais il y a plus. La section d'archéologie s'organise au moment où est étudiée l'implantation des divers services culturels du Canton à l'Hôtel des Halles, siège du Centre d'études et de recherches (fig. 6). Elle a, par conséquent, pu faire valoir ses besoins dans le cadre d'une activité normale pour un service archéologique. S'il faut compter avec la nouveauté, il est évident que l'adaptation aux réalités n'en est que meilleure.

Après huit années de souveraineté, la République et Canton du Jura peut mesurer avec quelque fierté, au regard des moyens mis initialement à disposition, le chemin parcouru dans le domaine archéologique. L'assemblée de la SSPA offre l'occasion de dresser un premier bilan qui contraste singulièrement avec celui de 1979. Les données réunies dans cette brève présentation le prouvent. Elles reflètent les efforts déployés par l'Office du patrimoine historique pour promouvoir le renouveau de l'archéologie dans le Jura. La nécessité d'un centre qui coordonne les tâches normalement dévolues à un service archéologique est apparue avec netteté. La section d'archéologie de l'Office du patrimoine historique est maintenant à même de jouer ce rôle: ce numéro spécial d'Archéologie suisse est en quelque sorte son acte de baptême et une carte de visite pour le Canton du Jura.

Transjurane et archéologie

Dès 1961, la Confédération a décidé de prendre en charge les fouilles archéologiques nécessitées par la construction des routes nationales²³. Au regard de ces dispositions, l'Office du patrimoine historique s'est immédiatement soucié de prendre toutes les mesures utiles, car les machines des grands chantiers font spontanément naître l'archéologie à la vie en bouleversant des sites que personne ne songerait à exhumer. Il en a été ainsi avec les chemins de fer au siècle dernier, notamment dans la Vallée de Delémont. Les premières recherches bibliographiques effectuées en 1981 et 1982 ont prouvé le bien-fondé de cette orientation. En plus de ce travail, les visites sur le terrain et la photographie aérienne ont permis de localiser toute une série de sites archéologiques plus ou moins menacés. Ces informations arrivaient à point nommé pour sensibiliser l'opinion publique jurassienne, puisque le corps électoral devait se prononcer le 7 mars 1982 sur le principe de la réalisation de la Transjurane. Mais l'intégration de la N 16 dans le réseau des routes nationales n'est intervenue que le 5 octobre 1984, raison pour laquelle les travaux ont été suspendus jusqu'à cette époque dans ce domaine.

Un budget a été établi en novembre 39

fig. 5
 Plat décoré de l'âge du Bronze final,
 Roc de Courroux. Collection Lüdin.
 Verzierte spätbronzezeitliche Platte
 vom Roc de Courroux. Sammlung
 Lüdin.
 Piatto decorato del bronzo finale del
 Roc de Courroux. Collezione Lüdin.

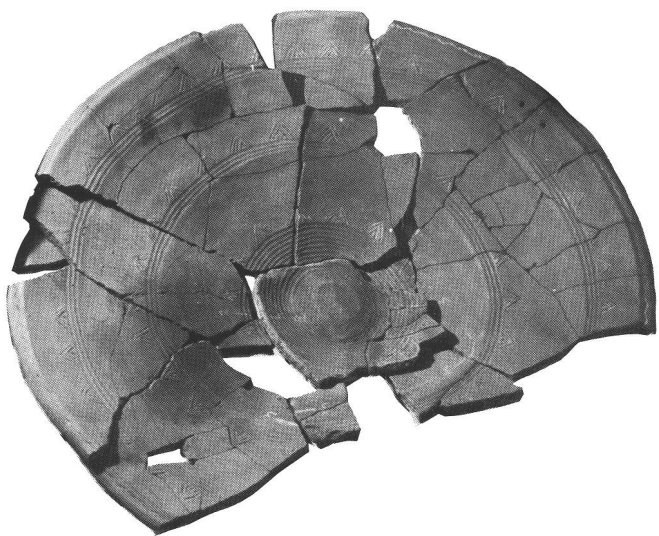


fig. 6
 L'Hôtel des Halles à Porrentruy. Siège
 du Centre d'études et de recherches.
 Das Hôtel des Halles in Pruntrut,
 Sitz des Centre d'études et de
 recherches.
 L'Hôtel des Halles a Porrentruy, sede
 del Centre d'études et de recherches.

1985. Admis par les instances cantonales et fédérales, il a permis l'engagement d'une équipe de quatre personnes, dirigée par l'archéologue. La prospection s'est effectuée, en premier lieu, par une campagne de sondages entreprise dès mai 1986, entre Porrentruy et Delémont, sur le tracé mis à l'enquête²⁴. La rédaction d'un rapport annuel²⁵ en décembre 1986 a conduit à dresser un bilan autant sur la méthode de travail que sur les découvertes effectuées.

Méthodes de prospections et premiers résultats

Dans le contexte de la construction d'une route nationale, on doit s'attendre à découvrir n'importe quel type de site. Il s'avère ainsi quasiment impossible d'établir un postulat de départ, un modèle de peuplement et de l'occupation du sol au cours des temps préhistoriques ou historiques; de plus, dans le cas de la Transjurane, les territoires traversés offrent des conditions très diverses: l'Ajoie, ouverte sur le passage de la Trouée de Belfort, connaît des petites vallées et plaines riches en ruisseaux et

rivières, ou des plateaux calcaires secs comme celui de Bure; le vallon encaissé des Gripons, dans la région du Clos-du-Doubs est entouré de hauts plateaux et de falaises imposantes; la vallée de Delémont, cernée de tous côtés par la chaîne jurassienne, présente des particularités liées à cet abri naturel, riche d'un minerai de fer exploité probablement dès la protohistoire.

Ainsi, seuls des sondages systématiques permettent de confirmer les présomptions ou de découvrir des nouveaux gisements indétectables autrement. Dès le mois de mai 1986, une campagne de prospections a été engagée et de courtes tranchées, de 3 à 4 m de long sur 1 m de large, sont creusées mécaniquement, en quinconce, de manière à couvrir au mieux le tracé de la future route. Les sondages sont plus ou moins rapprochés selon la topographie et l'orientation des lieux: la densité est lâche sur les pentes prononcées orientées au nord; au contraire, elle est plus forte sur les collines à pentes douces bien exposées au soleil.

Tout au long des travaux, un sédimentologue accompagne les archéologues, de manière à établir un historique des

dépôts quaternaires rencontrés. Les phases sédimentaires relevées ont déjà fourni d'intéressants résultats en Ajoie où les phénomènes d'érosion et de colluvionnement sont fréquents et importants.

Les travaux effectués en 1986 se répartissent entre Porrentruy et l'entrée du tunnel sous le Mont Terri (231 sondages), dans le vallon des Gripons (1 sondage) et à la sortie du tunnel du Mont Russelin, dans la vallée de Delémont, sur les territoires des communes de Boécourt et de Glovelier (36 sondages). Les travaux dans cette région se poursuivront tout au long de l'année présente.

Plusieurs sondages positifs sont venus confirmer les méthodes mises en pratique. L'abri-sous-roche des Gripons (fig. 7) a déjà fait l'objet d'un premier rapport, daté de septembre 1986, en vue des fouilles à réaliser en 1987²⁶. On relève dans ce site la présence de tessons à cannelure (âge du Bronze?), ainsi qu'un ensemble stratigraphique sous-jacent ou des éclats de silex côtoient quelques petits fragments de céramique attribués à l'époque néolithique. Ce sondage a été stoppé momentanément.



fig. 7
L'abri-sous-roche des Grippons, avec sa petite terrasse orientée au sud-ouest, avant le sondage effectué en 1986.
Der Abri-sous-Roche von Grippons vor den Sondierungen von 1986.
L'abri-sous-roche des Grippons, prima dei sondaggi del 1986.

ment à ce niveau, l'équipement et les délais étant insuffisants pour s'aventurer dans des couches mésolithiques éventuelles: la fouille des niveaux supérieurs et la poursuite du sondage sont programmées pour l'été 1987.

De plus, et il s'agit là d'une découverte toute fraîche puisqu'elle a été effectuée le jour même où ces lignes étaient écrites (7 avril 1987), un site d'époque romaine a été mis en évidence sur les flancs de la colline des Pâles, sur le territoire de la commune de Boécourt (fig. 8). S'agit-il de la villa romaine signalée par A. Quiquerez²⁷? Est-ce un nouveau site? Murs de fondation et tuiles plates à rebord ou incurvées ne laissent planer aucun doute quant à l'attribution culturelle. Les investigations en cours apporteront sans doute quelques données complémentaires.

D'autres endroits nécessiteront des investigations supplémentaires afin de pouvoir prendre les décisions qui s'imposent. D'ores et déjà, on peut affirmer que plusieurs fouilles importantes devront être mises sur pied dans les mois et les années à venir. Toutes ces découvertes justifient donc pleinement la démarche de l'Office du patrimoine histo-

rique dès 1980: éviter toute destruction de sites, connus ou inconnus.

Perspectives

Sur le plan cantonal, un effort tout particulier devra être entrepris au niveau de la conservation et de la restauration des objets découverts ainsi que pour la publication des résultats, ces deux domaines n'étant pas du ressort de la Confédération. Face aux frais engendrés par les sondages, les fouilles et l'élaboration des rapports, soit plus d'un million de francs en 1987, à charge de l'Office fédéral des Routes, l'effort financier à fournir par le Canton pour la conservation des objets et la publication des résultats apparaîtra comme une participation minimale indispensable. C'est là un aboutissement sans lequel toutes les recherches effectuées jusque là perdraient toute leur valeur scientifique et culturelle. Mais la Section d'archéologie ne peut assumer à elle seule la responsabilité des décisions importantes qui seront à prendre dans un proche avenir. Aussi, une Commission vient d'être créée. Elle réunit des experts ainsi que les responsables des instances fé-

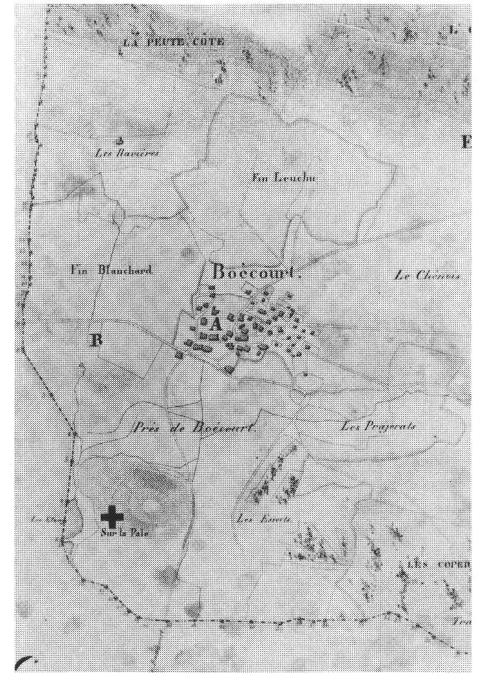


fig. 8
Le plan du cadastre de Boécourt de 1851 présente encore un étang dans la région d'un lac fossile. La croix signale l'emplacement d'un site romain.
Katasterplan von Boécourt von 1851.
Pianta del catasto di Boécourt del 1851.

dérales et cantonales des routes nationales, afin d'assurer le bon déroulement des travaux. Au demeurant, il faut relever qu'une excellente collaboration s'est déjà établie. En effet, l'Office du patrimoine historique rattaché au Département de l'Éducation et des Affaires sociales, se félicite du soutien qu'il reçoit du Département de l'Environnement et de l'Équipement, ainsi que de l'Office fédéral des Routes, pour ces recherches sur le tracé de la Transjurane. Pour l'archéologie jurassienne, le grand chantier de la N 16 s'annonce d'ores et déjà comme une aventure riche de promesses. En plaçant sous un éclairage scientifique nouveau les connaissances acquises dans les domaines de l'histoire et de la préhistoire, les investigations qui seront entreprises pourraient bien déboucher sinon sur des remises en cause fondamentales, du moins sur d'intéressants réajustements. L'impulsion est donnée et la Section d'archéologie de l'Office du patrimoine historique est bien décidée à saisir la chance unique qui s'offre à elle de mettre pleinement en valeur les richesses historiques et culturelles de la République et Canton du Jura.

Der Kanton Jura und die Archäologie

Als der Kanton Jura im Januar 1979 entstand, war im Bereich der Archäologie noch alles zu tun. Nur ein Dekret sah die Schaffung einer archäologischen Abteilung innerhalb des Office du patrimoine historique vor.

Der erste Schritt bestand in der Inventarisierung der archäologischen Denkmäler des Kantons Jura und in der Einrichtung eines Funddepots. Auch Grabungen wurden durchgeführt, insbesondere auf dem Mont Terri.

Die archäologische Abteilung des Office du patrimoine historique konnte 1985 mit der Wahl von F. Schifferdecker zum Kantonsarchäologen konstituiert werden. Unterdessen haben die Voruntersuchungen und Prospektionen auf der Trasse der zukünftigen Transjurane begonnen.

Il cantone del Jura e l'archeologia

Alla nascita del cantone del Jura nel 1979, per l'archeologia era tutto da fare. Esisteva solo un decreto, che prevedeva una sezione per l'archeologia nel seno dell'Office du patrimoine historique.

In un primo passo sono stati stabiliti un elenco di tutti i monumenti archeologici del cantone e un deposito per gli oggetti. Hanno avuto luogo anche scavi, in particolare sul Mont Terri.

La sezione archeologica dell'Office du patrimoine historique è diventata realtà con la nomina di F. Schifferdecker come archeologo cantonale. Intanto hanno incominciato lavori preliminari e prospezioni sul tracciato della futura Transjurane.

S.S.

Illustrations:

fig. 2 à 6 F. Schifferdecker, fig. 7 U. Dublin, fig. 8 Archives cantonales jurassiennes.

- 1 Les services culturels du Canton de Schwyz sont aussi regroupés dans un «Amt für Kulturpflege». Le Valais vient de créer au sein du Département de l'instruction publique un Service des Musées, des Monuments historiques et des Recherches archéologiques. Ces trois domaines sont organisés en offices dans ce Service.
- 2 F. Schifferdecker, Sur le territoire de la République et Canton du Jura, dix ans d'archéologie. Le Démocrate, 23 octobre 1980.
- 3 Les musées régionaux français (Montbéliard, Belfort, Besançon) et suisses (Bâle, Berne) possèdent des objets jurassiens dans leurs réserves. Des manuscrits d'Auguste Quiquerez, synthèses des découvertes jurassiennes jusqu'en 1880, sont conservés à la Bibliothèque universitaire de Bâle.
- 4 Un premier débat sur les questions archéologiques à propos d'une motion sur l'ouverture d'un chantier de fouilles a eu lieu au Parlement jurassien le 13 novembre 1980. Journal des débats du Parlement, 1980, p. 339-340.
- 5 F. Schifferdecker, Nécropole d'époque mérovingienne à Courfaivre/Jura. HA 13, 1982, p. 61-70; C. Simon et C. Kramar-Gerster, Etude anthropologique et paléopathologique de la nécropole de Courfaivre (Jura). Actes de la Société jurassienne d'Emulation 88, 1985, p. 185-202.
- 6 G. Amweg, Bibliographie du Jura bernois, Ancien Evêché de Bâle (Porrentruy 1928). Sous la direction de B. Prongué: Bibliographie jurassienne 1928-1972 (Porrentruy 1973). Depuis 1970, les Actes de la Société jurassienne d'Emulation contiennent une bibliographie annuelle, rédigée actuellement par la Bibliothèque cantonale jurassienne.
- 7 L'ensemble de cette documentation peut être consulté à l'Office du patrimoine historique à Porrentruy.
- 8 U. de Bonstetten, J. Uhlmann, A. Quiquerez, Carte archéologique du canton de Berne (1876).

- 9 F. Schifferdecker, L'archéologie dans le canton du Jura (1982).
- 10 G. Kaenel, F. Müller, A. Furger-Gunti, L'occupation celtique du Mont Terri (Jura) sur la base d'anciennes collections jurassiennes. ASSPA 67, 1984, p. 95-122.
- 11 Le trésor n'a jamais été inventorié. J. Trouillat énumère les principales attributions, sans plus, dans son «Rapport sur la bibliothèque du Collège de Porrentruy» (Porrentruy 1849). Cette liste est aussi publiée dans J. Trouillat, Monuments... I (1852) p. LVIII.
- 12 Sur le médaillier en général, voir la presse jurassienne du 18 février 1983. Depuis lors, les pièces romaines ont été ordonnées par Markus Peter. Pour sa part, Mlle Béatrice Schärli, de Bâle, procède à l'inventaire des pièces modernes.
- 13 B. Schärli, Ein Basler Denar Ludwig IV des Kindes (900-911) aus der Ajoie. Gazette numismatique suisse 33, 1983, p. 16-20. Voir également la presse jurassienne du 22 septembre 1982.
- 14 C'est en particulier le cas pour les objets trouvés sur le site du Mont Terri. Cf. G. Helmig, Zur Geschichte des Mont Terri. AS 7, 1984, S. 104-112.
- 15 Voir à ce sujet la réponse du Gouvernement à une question sur les «affaires archéologiques». Journal des débats du Parlement, 1982, p. 35-37.
- 16 Il convient de signaler spécialement les fouilles au Loewenbourg du Professeur Elisabeth Schmid, de l'Université de Bâle, qui ont été présentées à la presse jurassienne le 17 octobre 1981. Cf. également l'article de E. et R. Jagher dans ce cahier.
- 17 Ces campagnes de fouilles sont présentées dans F. Müller et R. Windler, Le Mont Terri en Ajoie. Son rôle à partir du haut moyen âge, à la lumière des dernières recherches. Revue de l'Association suisse pour châteaux et ruines 58, 1985, p. 1-7. Elles ont suscité un réel intérêt dans le public comme le prouve la presse jurassienne des 23 juillet 1984 et 20 août 1985.
- 18 Motion concernant la création d'un poste d'archéologue cantonal. Journal des débats du Parlement du 28 octobre 1983, p. 308-309.

- 19 Vu les circonstances, F. Schifferdecker a été appelé à rédiger deux chapitres d'une synthèse éditée par la Société jurassienne d'Emulation: Nouvelle Histoire du Jura. Coordination scientifique André Bandelier et Bernard Prongué (Porrentruy 1984). Il s'agit de «L'âge des métaux», p. 22-25, et «Le haut moyen âge», p. 44-61.
- 20 Inventaire des sites archéologiques localisés et à protéger. Etat au 31.12.85. Porrentruy, 1986.
- 21 A cet égard, les directives relatives à l'archéologie sont contenues dans: Plan directeur cantonal «Sites et paysages à protéger» Delémont, 1986, p. 36-37.
- 22 Cf. l'article de F. Schifferdecker dans ce cahier.
- 23 Voir à ce sujet A. Bruckner, 20 Jahre Archäologie und Nationalstrassenbau (Berne 1981). Des rapports cantonaux ont aussi été publiés: H. Schwab, RN 12 et archéologie: exploration archéologique sur la RN 12 dans le canton de Fribourg (Fribourg 1981). - RN 1-Archéologie, rapports de fouilles 1979-1982 (Fribourg 1983).
- 24 F. Schifferdecker, Archéologie et Transjurane. Transjurane et informations 4, 1986, p. 3.
- 25 Prospections archéologiques: sondages en Ajoie et dans la Vallée de Delémont. Archéologie et Transjurane, document No 2 (Porrentruy 1987) 81 p. Rapport établi par C. Masseur et N. Pousaz, archéologues, M. Guélat, géologue, U. Dublin, technicien, sous la direction de F. Schifferdecker.
- 26 F. Schifferdecker, L'abri-sous-roche des Gripons. Archéologie et Transjurane, document No 1 (Porrentruy 1986) 19 p.
- 27 A. Quiquerez, Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois (1864) p. 207. - Le Mont Terrible (1872) p. 189-190. H.A. Cahn, Un dépôt monétaire du IVE siècle trouvé à Bassecourt. Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1945, p. 195-206. L'auteur attribue par erreur cette découverte à Bassecourt. Il s'agit bien de Boécourt.